

**ASSOCIATION SPORTIVE
COLLEGE FRANCOIS-AUGUSTE PERRINON**

L'association sportive du collège est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle est animée par les professeurs d'EPS du collège et propose aux élèves licenciés :

- de découvrir ou d'approfondir les acquis obtenus en cours d'EPS dans plusieurs activités sportives (athlétisme, basket-ball, volley-ball, futsal, canoë-kayak...) par une pratique régulière le mercredi après-midi ou entre 16h30 et 18h pendant la semaine.
- de représenter l'établissement au travers de compétitions sportives organisées le mercredi après-midi avec les autres établissements du département.

Pour s'inscrire, l'élève doit remettre à un enseignant d'EPS l'ensemble des documents suivants :

-autorisation parentale

-cotisation d'un montant de 20 euros (de préférence par chèque à l'ordre de « l'association sportive du collège François-Auguste Perrinon »).

Activités proposées :

- FUTSAL par Mr FERCOT : lundi et jeudi 16h30-18h
- BASKET-BALL par Mme SINEGRE : lundi et mardi 16h30-18h
- ATHLETISME par Mme CYRILLA : mercredi 13h30-15h
- VOLLEY-BALL par Mme CYRILLA : mercredi 15h-16h30
- CANOE-KAYAK par Mr LEIMBACHER: mercredi 14h-17h

Sections Sportives Scolaires :

- athlétisme : lundi et jeudi 16h30-18h avec Mme CYRILLA
- escrime : vendredi 14h30-16h30

ASSOCIATION SPORTIVE- AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

..... Téléphone :.....

Père, mère, tuteur (1) de l'élève.....

Né (e) le..... à..... Classe :.....

- l'autorise à participer aux activités de l'association sportive du collège
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention chirurgicale en cas de nécessité (2).

(1) Rayer la mention inutile Fait à..... Le.....

(2) Rayer en cas de refus d'autorisation Signature